ASSOCIATION
a.p.e.r.s

L'A.P.E.R.S. est une association loi 1901 agrée par le Ministère de la justice et habilitée à intervenir sur les ressorts des tribunaux judiciaires d'Aix en Provence et de Tarascon. Elle est affiliée à la fédération nationale France Victimes.

L'association est constituée de plusieurs pôles sur la prise en charge des victimes :

- Le primo accueil
- Le service d'aide et d'accompagnement
- Le service d'aide aux victimes d'urgence (SAVU)
- Les Bureaux d'aide aux victimes au sein des TJ d'Aix-en-Provence et de Tarascon et au sein de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
- La médiation pénale
- L'administration ad hoc

L'APERS met à disposition, de manière confidentielle et gratuite, une équipe pluridisciplinaire composée :

- d'intervenantes sociales présentes en commissariats et gendarmeries : elles sont là pour accueillir, écouter, évaluer la problématique et orienter. Si nécessaire, accompagner la victime lors du dépôt de plainte.
- d'accueillantes victimes juristes qui assurent des permanences afin de répondre aux questions liées à la procédure, aider dans les démarches (rédactions de courriers, explications des voies d'indemnisation, accompagnement aux audiences …)
- d'une psychologue clinicienne qui propose un accompagnement adapté aux besoins en lien avec l'infraction subie.

L'aide aux victimes est aujourd'hui une des priorités des politiques judiciaires. Ces dernières confèrent dorénavant aux victimes un ensemble de droits. Le service d'aide aux victimes de l'A.P.E.R.S accompagne toutes les victimes d'infraction pénale, de catastrophes naturelles, d'accidents collectifs ou d'attentats et toutes victimes de situations violentes particulièrement traumatisantes.

Toute personne qui s'estime victime peut prendre contact avec nos services pour un accompagnement psychologique (gratuit et confidentiel) ou un accompagnement juridique (aide aux démarches, informations sur les droits, orientations…).

Contacter le service d'aide
Consultations sur rendez-vous :
sav@apers13.com
04 42 52 29 00

Permanences au commissariat (sans RDV) et à la Maison de la Justice et du Droit.
Association Apers - Apers





